

15 mai 2019 - Charte

Appel à l'action de Christchurch pour supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne

[Télécharger le .pdf](#)

Un internet libre, ouvert et sur est un outil puissant pour favoriser les échanges, l'inclusion et la croissance économique.

Cependant, Internet peut aussi être détournée par des acteurs terroristes et extrémistes violents, comme l'ont tragiquement montré les attentats terroristes du 15 mars 2019 contre la communauté musulmane de Christchurch, attentats qui avaient été conçus pour se propager en ligne de manière virale.

La diffusion de ce type de contenu sur Internet a des effets déléterés sur les droits des victimes, sur notre sécurité collective et sur les populations du monde entier.

Des mesures importantes ont déjà été prises pour lutter contre ce danger, que ce soit, entre autres, par la Commission européenne à travers des initiatives telles que le Forum de l'Union Européenne sur l'Internet, par le G20 et G7, y compris dans le cadre des travaux en cours menés sous la présidence française du G7 dans le domaine de la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins de terrorisme et d'extrémisme violent, ainsi que par le Forum mondial de l'Internet contre le terrorisme (GIFCT), le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCF), l'initiative Tech Against Terrorism et le processus d'Aqaba mis en place par le Royaume hachemite de Jordanie.

Les événements de Christchurch ont démontré une nouvelle fois qu'il était urgent d'agir et de renforcer la coopération entre les nombreux acteurs ayant une influence dans ce domaine, notamment les gouvernements, la société civile et les fournisseurs de services en ligne, comme les entreprises de réseaux sociaux, afin d'éliminer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne.

Cet Appel souligne les engagements collectifs et volontaires pris par les gouvernements et les fournisseurs de services en ligne pour faire face au problème des contenus terroristes et extrémistes violents en ligne et prévenir les utilisations abusives de l'Internet telles que celles commises durant et après les attentats de Christchurch.

Toutes les mesures prises pour faire face à ce problème doivent être conformes aux principes d'un Internet libre, ouvert et sûr, dans le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression. Elles doivent également tenir compte du fait qu'Internet peut avoir une action bénéfique, notamment à travers la promotion de l'innovation et du développement économique, mais aussi en favorisant l'intégration sociale.

À cet effet, nous, gouvernements, nous engageons à :

- Lutter contre les facteurs de terrorisme et d'extrémisme violent, en renforçant la résilience et l'inclusion de nos sociétés pour leur permettre de résister aux idéologies terroristes et extrémistes violentes, notamment à travers l'éducation, en renforçant plus spécifiquement l'éducation aux médias et à l'information pour les aider à mieux contrer les discours terroristes et extrémistes violents et en renforçant la lutte contre les inégalités.
- Veiller à l'application efficace des lois en vigueur qui interdisent la production ou la diffusion de contenus terroristes et extrémistes violents, dans le respect de l'État de droit et du droit international des droits de l'Homme, y compris de la liberté d'expression.

- Encourager les medias a appliquer des normes ethiques lorsqu'ils decrivent en ligne des evenements terroristes, pour eviter d'augmenter la portee des contenus terroristes et extremistes violents.
- Soutenir la mise en place de cadres, par exemple des normes sectorielles, pour s'assurer que la communication sur les attentats terroristes n'augmente pas l'echo des contenus terroristes et extremistes violents, sans toutefois porter prejudice a une couverture responsable du terrorisme et de l'extremisme violent.
- Envisager des mesures adaptees afin de prevenir l'utilisation des services en ligne pour diffuser des contenus terroristes et extremistes violents, notamment des mesures concertees comme :
 - des actions de sensibilisation et de renforcement des capacites destinees aux petits fournisseurs de service en ligne ;
 - l'elaboration de normes sectorielles ou de cadres volontaires ;
 - des mesures reglementaires ou politiques compatibles avec un Internet libre, ouvert et sur et conformes au droit international des droits de l'Homme.

À cet effet, nous, fournisseurs de services en ligne, nous engageons à :

- Prendre des mesures particulieres et transparentes permettant de prevenir le telechargement de contenus terroristes et extremistes violents, mais aussi leur diffusion sur les reseaux sociaux et les services analogues de partage de contenus, incluant notamment leur retrait immediat et permanent, sans prejudice des exigences en matiere de respect des lois et de possibilites pour les utilisateurs de deposer un recours, dans le respect des droits de l'Homme et des libertes fondamentales. Les mesures concertees pour parvenir a ces objectifs peuvent comporter l'elaboration de technologies, le developpement et l'utilisation de bases de donnees partagees d'empreintes numeriques et d'URL ainsi que des procedures efficaces de notification et de retrait.
- Faire preuve de plus de transparence dans la mise en place de normes collectives ou de conditions de services, notamment :
 - en presentant et en publiant les consequences resultant du partage de contenus terroristes et extremistes violents ;
 - en decrivant les mesures adoptees et en mettant en place des procedures de detection et de retrait des contenus terroristes et extremistes violents.
- Appliquer ces normes collectives ou ces conditions de service dans le respect des droits de l'Homme et des libertes fondamentales, notamment :
 - en privilegiant la moderation des contenus terroristes et extremistes violents, tout en les identifiant ;
 - en fermant des comptes lorsque c'est necessaire ;
 - en mettant en place des procedures efficaces de reclamation et d'appel pour les personnes qui souhaitent contester le retrait de leur contenu ou contester une decision de refus de telechargement de leur contenu.
- Mettre en œuvre des mesures efficaces et immediates visant a attenuer les risques particuliers de diffusion de contenus terroristes et extremistes violents dans le cadre de flux en direct, notamment l'identification de contenus a des fins d'examen en temps reel.
- Effectuer des rapports publics, reguliers et transparents, quantitatifs et reposant sur une

methodologie précise, sur la quantité et la nature de contenus terroristes et extrémistes violents detectes et retires.

- Examiner les formules des algorithmes et les autres processus pouvant orienter les utilisateurs vers des contenus terroristes et extrémistes violents et/ou amplifier ces contenus, afin d'avoir une meilleure connaissance des points d'intervention possibles et d'effectuer des modifications lorsque ces phenomenes sont constatés. Cela comprend par exemple l'utilisation d'algorithmes et d'autres processus pour detourner les utilisateurs de ces contenus, ou la promotion de discours credibles et positifs contradictoires ou offrant une alternative. Il peut s'agir de mettre en place des mecanismes de signalement adaptes, concus dans le cadre d'un processus multi-acteurs et sans nuire aux secrets commerciaux ou a l'efficacite des pratiques des fournisseurs de services par la communication injustifiee d'informations.
- Agir ensemble pour faire en sorte que les efforts intersectoriels soient coordonnes et solides, par exemple en nous mobilisant au sein du Forum mondial de l'Internet contre le terrorisme et en le developpant, ainsi qu'en partageant nos connaissances et notre expertise.

À cet effet, nous, gouvernements et fournisseurs de services en ligne, nous engageons à agir ensemble pour :

- Œuvrer avec la societe civile afin de promouvoir des actions locales pour lutter contre l'extrémisme violent sous toutes ses formes, notamment par l'elaboration et la promotion de discours alternatifs et de contre-messages positifs.
- Mettre en place des interventions efficaces pour detourner les utilisateurs des contenus terroristes et extrémistes violents, en se fondant sur des echanges d'informations fiables sur les effets des algorithmes et d'autres processus.
- Accelerer la recherche et le developpement de solutions techniques pour prevenir le telechargement, la detection et le retrait immediat de contenus terroristes et extrémistes violents en ligne, et partager ces solutions par des canaux ouverts, en nous appuyant sur l'expertise d'universitaires, de chercheurs et de la societe civile.
- Soutenir les efforts des chercheurs et des universitaires visant a mieux comprendre, a prevenir et a combattre les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne, notamment leurs effets en ligne et hors ligne.
- Assurer une cooperation adequate avec les services de police et de justice et entre ces services a des fins d'enquete et de poursuite concernant des activites illegales en ligne s'agissant de contenus terroristes et extrémistes violents detectes et/ou retires, de maniere compatible avec l'Etat de droit et la protection des droits de l'Homme.
- Soutenir les petites plateformes dans leurs efforts pour renforcer leur capacite a retirer les contenus terroristes et extrémistes violents, notamment grace au partage de solutions techniques et de bases de donnees pertinentes d'empreintes numeriques ou d'autres documents pertinents, comme la base de donnees partagee du Forum mondial de l'Internet contre le terrorisme (GIFCT).
- Cooperer avec les pays partenaires et les soutenir dans l'elaboration et la mise en œuvre de bonnes pratiques en matiere de prevention de la diffusion de contenus terroristes et extrémistes violents en ligne, notamment a travers une coordination operationnelle et des echanges d'informations fiables dans le respect de la reglementation pertinente en matiere de protection des donnees et de la vie privée.

- Elaborer des procedures permettant aux gouvernements et aux fournisseurs de services en ligne de reagir rapidement, efficacement et de maniere coordonnee a la diffusion de contenus terroristes et extrémistes violents a la suite d'un événement terroriste. Cela peut necessiter la mise en place de protocoles de crise communs et de procedures de partage d'informations, de maniere compatible avec la protection des droits de l'Homme.
- Respecter, et pour les gouvernements, proteger, les droits de l'Homme, notamment en evitant de contribuer directement ou indirectement a des atteintes aux droits de l'Homme dans le cadre d'activites professionnelles, et en luttant contre de telles atteintes lorsque ces dernieres ont lieu.
- Reconnaître le role important de la société civile, qui soutient les actions portant sur les sujets et engagements contenus dans le present Appel, notamment :
 - en proposant des conseils d'experts sur la mise en œuvre des engagements du present Appel de maniere compatible a la fois avec un Internet libre, ouvert et sur et avec le droit international des droits de l'Homme ;
 - en œuvrant, y compris avec les gouvernements et les fournisseurs de services en ligne, pour ameliorer et renforcer la transparence ;
 - en agissant le cas echeant pour soutenir les utilisateurs dans leurs depots de plainte et dans les procedures de reclamation.
- Affirmer notre volonte de continuer a agir conjointement dans les enceintes existantes et les organisations, institutions, mecanismes et processus pertinents pour nous entraider, susciter un elan en faveur de l'Appel et elargir l'adhesion a celui-ci.
- Mettre en place et soutenir une serie d'initiatives concretes, sans doublon, afin de s'assurer que cet engagement soit respecte et suivi d'effets.
- Tenir compte du fait que les gouvernements, les fournisseurs de services en ligne et la société civile peuvent souhaiter prendre d'autres mesures concertees pour faire face a un spectre plus large de contenus en ligne dangereux ; comme celles qui seront discutees plus en detail au cours du Sommet du G7 de Biarritz, dans le cadre du G20, dans le cadre du processus d'Aqaba, lors de la reunion ministerielle des cinq pays et dans plusieurs autres enceintes.